# Pour la défense des libertés publiques et des droits démocratiques

Le 16-01-2019

Télécharger ou imprimer au format PDF

**par le Parti de la démondialisation**
le 16 janvier 2019

Le Pardem relaie la pétition « Pour la défense des libertés publiques et des droits démocratiques »,lancée par Le CNSJS (Comité national pour la souveraineté et la justice sociale) créé ce samedi 12 janvier 2019.
Signez, faites signer, partagez sur les réseaux sociaux.
Stop à la violence policière et aux projets de loi qui seront examinés début février par l'Assemblée nationale pour durcir encore la répression !

Pour signer : http://chng.it/HcfJK5ZhRf

## Pour la défense des libertés publiques et des droits démocratiques

Depuis la mi-novembre 2018, des centaines de milliers de Gilets jaunes manifestent pour la défense des droits sociaux, pour le pouvoir d'achat, pour l'égalité, contre l'injustice fiscale, pour que tous, salariés, travailleurs indépendants, agents publics, agriculteurs, retraités puissent vivre décemment.
Après avoir ignoré cette réalité exprimée sur les ronds-points, les carrefours, les barrages, dans les manifestations aux quatre coins du pays, le gouvernement de MM. Macron et Philippe a joué le pourrissement avant d'utiliser les casseurs et les dégradations dans le but de décourager, de réduire ce mouvement. Toutes

ces tentatives pour isoler les Gilets jaunes ont échoué. L'opinion continue de leur assurer un soutien franc et massif.

Alors est venu le temps de la manière forte.

Aujourd'hui, les droits fondamentaux sont bafoués au nom de « l'ordre ». Les dispositions de l'état d'urgence jouent à fond contre le mouvement social, renforcées par les décisions que veut faire adopter le gouvernement par sa majorité à l'Assemblée, réduisant les manifestants à une « foule haineuse » ou à une « bande de hooligans ».

Les droits de se rassembler, de manifester, de porter secours, d'informer, sont remis en cause. Les forces de l'ordre organisent des barrages pour fouiller toutes les personnes soupçonnées de se rendre aux manifestations afin de confisquer les équipements de protection. Des journalistes et même le personnel médical sont visés. Le simple fait d'être en possession de lunettes de piscine, voire d'un gilet jaune, est utilisé comme prétexte pour multiplier les arrestations.

Depuis le début du mouvement on comptabilise :

• Plus de 5 600 gardes à vue, 1 000 condamnations, 160 incarcérations… pendant que M. Be-nalla continue de vaquer à ses lucratives occupations, longtemps couvert par le passeport diplomatique !

• Des milliers de blessés dont certains très grièvement, parfois handicapés à vie. 4 personnes au moins ont eu la main arrachée par l'explosion des grenades GLI F4 contenant 25 grammes de TNT et dont le bruit lors de l'explosion est plus important qu'un avion au décol-lage. 12 personnes au moins éborgnées par balles de LBD 40, ces armes dont la visée per-met une précision digne d'une arme de guerre. Des dizaines d'autres contusionnés à la tête ou au corps par ces tirs volontaires. Une personne au moins a perdu définitivement l'audition après l'explosion d'une grenade.

• Plus de 24 journalistes qui déclarent avoir été pris pour cible par les forces de police dans l'exercice de leurs fonctions.

• À cette liste doivent être ajoutés 12 morts, décompte morbide, liés directement à l'intransigeance gouvernementale qui, depuis des semaines, refuse de prendre en compte la volonté populaire.

Le gouvernement de MM. Macron et Philippe inquiète. Il est le seul en Europe à utiliser la grenade explosive GLI F4 contre le peuple. Il a décidé de sortir les blindés contre des Français. Il a décidé de généraliser les « lanceurs de balles de défense » (flashballs). Leur utilisation et leurs effets désas-treux sont la conséquence d'ordres donnés aux forces de l'ordre. Nous demeurons sur le terrain de la mobilisation pacifique et appelons les forces de l'ordre à faire usage de l'article R434-5 du code de la sécurité intérieure afférent à la déontologie de la police nationale qui autorise à ne pas obéir aux ordres iniques, quand « l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public ».

Nous soussignés, quelles que soient nos opinions politiques :

(1) Exigeons l'identité des donneurs d'ordre qui sont à l'origine des blessures infligées dans les manifestations de Gilets jaunes.

(2) Exigeons l'abandon de toute mesure restreignant le droit constitutionnel de se rassembler et de manifester.

(3) Exigeons l'abandon des poursuites, l'amnistie et la réhabilitation de tous les manifestants ar-rêtés et condamnés.

(4) Exigeons des explications claires sur la présence de gendarmes mobiles équipés de fusils d'assaut, arme de guerre faite pour tuer, dans des manifestations de Gilets jaunes.

(5) Appelons les magistrats à faire preuve d'indépendance et d'impartialité, à respecter les règles de procédure pénale lorsque les Gilets jaunes leur sont déférés.

- - -


- Se connecter ou s'inscrire pour poster un commentaire